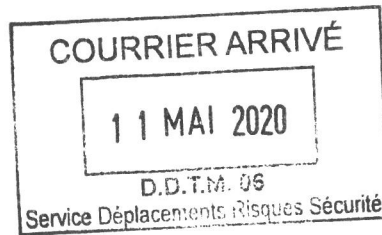


Nice,
Le 27 avril 2020



OBJET : Plan de prévention des risques naturels inondation « basse vallée du Var » -
Modification n°2 – Avis PPA

Cher Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 17 avril 2020, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement, vous avez sollicité mon avis sur le projet de modification n°2 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la basse vallée du Var, sur la commune de Nice, préalablement à sa mise à disposition du public. Cette modification a pour objet la prise en compte d'un changement de circonstances de fait relatif au secteur du vallon de Bellet suite à la réalisation d'études et de travaux de réaménagement hydraulique ayant permis de faire baisser significativement le niveau de l'aléa de base par débordement du vallon.

J'ai le plaisir de vous informer qu'au regard de l'opération Eco-Vallée Plaine du Var, telle que connue à ce jour, le dossier porté à ma connaissance n'appelle aucune observation de ma part et j'émetts de ce fait un avis favorable sur ce dernier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération *et de mon*
prof-d respect,

Le Directeur Général,

Olivier SASSI

Monsieur le Préfet
DDTM – service EAU-RISQUES
CADAM
06286 NICE cedex 3